

REPONSES One Brussels SPA

En vue des prochaines élections régionales de mai 2019, les questions que les habitants de Bruxelles survolés sont en droit de poser aux candidats dont vous faites partie peuvent se résumer comme suit :

Le point 657 de notre programme est clair sur le sujet .

1. Vous engagez-vous si vous êtes élu(e) à assurer l'application effective de l'arrêté bruit et de la tolérance zéro y compris l'accélération de la procédure de perception des amendes.

Oui, la Région est seule compétente pour déterminer les modalités d'application de l'arrêté bruit. Toute infraction doit être poursuivie et sanctionnée. Les compagnies aériennes qui ne respectent pas la législation devront être sanctionnées.

2. Vous engagez-vous à relayer activement auprès du président et des futurs élus de votre parti les demandes des bruxellois survolés à savoir :

- a. La suppression des vols de nuit ou à tout le moins la fixation des horaires de nuit de 23h à 7h et le respect du quota annuel des vols de nuit ?

Oui, c'est le point 657 de notre programme « Nous voulons d'abord empêcher le bruit des avions. Nous avons l'intention d'interdire les appareils trop bruyants au-dessus de la Région bruxelloise entre 22h et 7h..

- b. La limitation à 250.000 mouvements de la capacité max. de cet aéroport urbain et l'opposition au doublement du trafic souhaité par BAC

Nous prônons l'interdiction des vols pour une distance inférieure à 500 km

- c. La mise en place de routes aériennes qui évitent le survol des zones densément peuplée et principalement la région bruxelloise ?

Pour nous, Le gouvernement fédéral doit aussi s'assurer que les avions décollent par la route la plus appropriée afin de produire le moins de bruit possible. Le processus devra tenir compte des densités de population tant à Bruxelles qu'en dehors.

- d. °L'allongement de 1800m de la piste 25L et son utilisation d'une manière optimale (telle que décrite dans le plan « Pas Question ») pour éviter le survol de l'est de Bruxelles ?

Nous avons pour projet de prolonger les pistes de l'aéroport de Zaventem pour diminuer les nuisances sonores.

- e. La mise en œuvre dès qu'elles seront disponibles, des conclusions de l'étude d'incidences en cours, imposée par le jugement de juillet 2017 au gouvernement fédéral.

Effectivement. Le débat doit reposer sur des critères objectifs, il faut dès lors rassembler un panel d'experts internationaux et indépendants qui formuleront des propositions aux Régions concernées et au gouvernement fédéral.

f. L'application d'une taxe fédérale de « transition écologique » à tous les vols au départ de l'aéroport national ?